

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur
Cci Nice Côte d'Azur
20, boulevard Carabacel
06005 Nice Cedex 1
04 93 13 73 47
paca@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [l](#)



COMMUNE DE LA TOUR SUR TINÉE

Grande place
06420 La Tour sur Tinée
04 93 02 05 27
secretariat@mairielatour.org

► Nos partenaires



Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projets Patrimoine rural non protégé lancé en partenariat avec la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur

Ce dispositif a pour objectif d'accompagner tous ceux qui œuvrent pour la restauration, la préservation et la mise en valeur de ce patrimoine du quotidien.

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

L'église de Roussillon

La Tour-sur-Tinée



Retrouvez tous les projets sur www.fondation-patrimoine.org

► Aidez-nous à sauver l'église de Roussillon !

◆◆ LE PROJET

Dans la basse vallée de la Tinée, l'église de Saint Barnabé et Saint Maur se situe à Roussillon, hameau de la commune de La Tour, connue pour son patrimoine classé au titre des Monuments historiques. Depuis sa mise hors d'eau en 1978, la façade de l'église de Roussillon s'est fortement dégradée et des plaques entières d'enduits se décrochent. Un périmètre de sécurité a été établi afin de protéger les habitants et paroissiens.

Un des premiers objectifs est de limiter les infiltrations par la façade susceptibles de dégrader l'intérieur rénové en 1995. Les techniques traditionnelles de rénovation de la façade (enduits et badigeons à la chaux, reconstitution des embrasures...) seront mises en œuvre par des artisans, après une purge globale des enduits en place jusqu'au support pierre.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

En 1771, l'Evêque Jacques Astesan atteste les reliques de Saint Barnabé et Saint Maur conservées dans la chapelle qui brûle au début du XIXe siècle. Pendant vingt ans, les paroissiens s'efforcent de réunir les fonds nécessaires à l'édification d'une église : les dons et legs permettent de

commencer les travaux vers 1850. L'église de Roussillon est achevée en 1861. Les reliques sont alors transférées dans l'église avec un tableau de Saint Barnabé et un calice en argent. Le hameau a conservé aussi autour de son église ses ruelles pavées qui mènent au moulin à huile et au four communal.

◆◆ LA MOBILISATION

Le projet est porté par la commune de La Tour et soutenu par la paroisse Notre Dame de la Tinée. Afin de valoriser le travail traditionnel des artisans, les donateurs, les habitants et les élèves de l'école primaire du village seront invités à découvrir les différentes étapes du chantier.

Une invitation sera adressée aux donateurs pour l'inauguration et pour une journée spéciale de découverte du patrimoine de la commune.

Montant des travaux	139 727 €
Objectif de collecte	25 000 €
Début des travaux	Août 2023

Crédit photos © Fondation du patrimoine- JP Debernardi

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'église de Roussillon

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/80212

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'église de Roussillon

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

